

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-353

présenté par

M. Pierre-Henri Dumont, M. Gosselin, M. Cinieri, M. Cordier, M. Reitzer, M. Straumann,
Mme Valentin, M. Viry, M. Dive, M. Bazin, M. Schellenberger et M. Pradié

ARTICLE 11

I. – Supprimer les alinéas 226 à 234.

II. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« VII. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la création d'une taxe additionnelle aux droits mentionnés aux articles 575 et 575 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Fiscaliser l'assurance vie est encore un moyen d'affaiblir la confiance des français dans l'épargne.

S'il est sain de vouloir inciter les citoyens à engager des investissements productifs afin de relancer l'économie, il est en revanche contreproductif de les détourner d'une épargne solide, surtout quand on sait combien les autres modalités d'épargne offertes aux français sont non attractives.